

Réf: Dossier N° 030418

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « CRYSTAL CITY »

Siège social Abidjan, Marcory, bietry, LOT 357, ILOT 28

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 13/07/ 2021 reçus par Me KONAN ATTIN MATHIEU , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 13/07/ 2021, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « CRYSTAL CITY »

Objet : - L'acquisition et la mise en valeur de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

- L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la location, la gérance de tous biens immobiliers pour son propre compte ;

- La répartition des constructions édifiées ou acquies, en jouissance d'abord, puis en pleine propriété par voie d'attribution à la dissolution de la société ou en cas de partage ou jusqu'au partage, la gestion, l'administration, l'entretien desdits immeubles ;

- le cautionnement hypothécaire de ses membres afin de garantir les emprunts qu'il pourront contacter individuellement ou sous une forme quelconque auprès des particuliers ou d'établissement de crédit, soit à titre de prêts principaux, soit de prêts complémentaires, en vue de procurer à la société les fonds nécessaires à la réalisation de son objet ;

- l'obtention, le cas échéant de toutes ouvertures de crédit, tous emprunts ou facilités de caisse ;

- Et Généralement toutes opérations de nature à faciliter les objectifs qui viennent d'être définis, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées

de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Marcory, bietry, LOT 357, ILOT 28

Dirigeant(s) : M KOUAME YAO RAPHAEL (ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B40-00085 du 24/08/2021 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°23000/GTCA/RC/2021 du 24/08/2021

